

## Poisson d'avril ?

NON, NON, ce n'est pas un poisson d'avril ;  
la Direction GVF a enfin entendu les  
arguments de la CFTC !

À partir du 1<sup>er</sup> avril 2023,  
c'est le retour des **jours  
fériés chômés  
pour les  
salariés à  
temps partiel**,  
qui ne seront plus  
obligés de les travailler s'il y  
a assez de volontaires.

*C'est aussi le premier mois pour  
profiter de l'augmentation  
générale négociée par la CFTC.*

